

ENGAGEMENT D'ETUDIANTS PENDANT LES VACANCES D'ÉTÉ 2017

DEMANDE

Matricule nationale:

Le(la) soussigné(e)(Nationalité:))

Né(e) le demeurant à L-.....,

Rue / Numéro:Tél.:

Compte bancaire: Banque:

Membre actif du service d'incendie et de sauvetage de la commune de Junglinster :

Soumet par la présente sa demande pour un emploi pendant les vacances d'été auprès de la commune de Junglinster pour la période du :

Période:
17.07.2017 → 28.07.2017
31.07.2017 → 11.08.2017

Période:
14.08.2017 → 25.08.2017
28.08.2017 → 08.09.2017

Prière d'indiquer les périodes dans lesquelles un engagement peut avoir lieu par préférence (1-4). Seront considérées seulement 50 demandes sans distinction de la date de remise.

Les demandes sont soumises aux conditions suivantes:

Art.1.

Les engagements seront effectués globalement par le collège échevinal. Tous les candidats occupant un poste d'étudiant doivent :

1. avoir atteint l'âge de 16 ans et ne pas avoir dépassé l'âge de 25 ans le jour de l'engagement;
2. en cas de minorité, faire preuve de l'accord formel d'un parent ou du tuteur légal;
3. être domicilié dans la commune de Junglinster
4. ajouter un certificat de scolarité de l'année scolaire en cours.

Dans le cas où plus de **50** candidatures seront remises, un tirage au sort déterminera les 50 candidats pour les postes à pourvoir.

Art.2.

La rémunération sera déterminée par une décision du conseil communal dans le cadre des dispositions législatives en vigueur.

Art.3.

Les engagements se font par semaine et s'étalent exclusivement sur la période du **17 juillet 2017** au **08 septembre 2017**. L'horaire de travail comprend 8 heures par jour et 40 heures par semaine pendant un maximum de 10 jours de travail.

Art. 4.

Les demandes dûment remplies sont à envoyer par voie postale jusqu'au **vendredi, 28 avril 2017** au plus tard au collège échevinal de la Commune de Junglinster ou par remise personnelle au secrétariat de la Commune.

Art. 5.

Seulement des demandes complètes peuvent être déposées. Les demandes sans certificat scolaire ou non-complètement remplies seront d'office refusées.

AVIS IMPORTANT !

Une réunion d'information, suivie d'une séance de signature des contrats de travail sera organisée mi-juin. La date définitive ainsi que le lieu de la réunion seront communiqués aux concernés en temps utile.

Les candidats sélectionnés seront priés de participer à cette réunion, accompagnés de leur parent ou tuteur (en cas de minorité)

....., le

Signature candidat:

Signature tuteur:

(pour les mineurs, l'accord formel du tuteur ou parent(s) est strictement requis)

Le signataire déclare qu'il n'a pas été engagé pendant l'année en cours pour une période dépassant 2 mois.